



Charte éditoriale

A l'attention des contributeurs de la RDAA

Que vous soyez doctorant en droit OHADA,
Juriste confirmé praticien ou universitaire s'intéressant à l'OHADA,

Nous vous invitons à nous proposer des articles qui pourront être publiés dans la Revue numérique du Droit des Affaires en Afrique (RDAA).

La législation et la jurisprudence nées de l'OHADA font de plus en plus l'objet de travaux doctrinaux (thèses, articles, observations sur les décisions de justice). Pour l'instant, ces études sont éparses et ne sont pas guidées par une ligne directrice susceptible de faire ressortir la cohérence de la législation OHADA. Cette situation pourrait être améliorée par la mise en œuvre d'un suivi autant que possible coordonné et orienté vers un résultat pratique de l'actualité législative, jurisprudentielle et doctrinale. C'est ce que l'IDEF envisage de faire.

Cette action que l'IDEF initie, à l'instigation d'une demande de la pratique qui en éprouve le besoin, en faveur d'une « doctrine OHADA », principalement de langue française, se fera sous la forme d'une revue numérique dénommée: « Revue du Droit des Affaires en Afrique », sous le sigle « RDAA » .

1. Orientation

Tout article susceptible d'être publié devra :

- ✚ Etre l'occasion d'apporter une réflexion à des solutions législatives ou jurisprudentielles tout en cherchant à leur donner cohérence et efficacité.
- ✚ S'efforcer d'être concret, pratique et concis
- ✚ Etre accompagné d'un bref résumé en anglais lorsque le texte est rédigé en français.
- ✚ Ouverture de la revue à tout intéressé, notamment aux juristes camerounais de langue anglaise qui sont tenus d'appliquer le droit OHADA ainsi qu'à tout lawyer africain

1

Contact pour soumettre un article ou pour en savoir plus

Secrétariat Général de la RDAA

Arlette Boccovi

Courriel : arletteboccovi@yahoo.fr

Portable : 00 33 619252285

REVUE DU DROIT DES AFFAIRES EN AFRIQUE (RDAA)

Editée par



dont les textes seront publiés en anglais avec traduction en français de la substance.

2. Les sujets traités

Cette revue traitera de toute question susceptible de faire progresser le droit des affaires en Afrique. Ainsi sont attendus des contributeurs pour des sujets relevant :

- ✚ du droit OHADA
- ✚ du common law des pays africains le pratiquant en vu d'établir des comparaisons avec le droit OHADA
- ✚ de tout autre droit susceptible d'enrichir la doctrine et la jurisprudence OHADA

3. Le public de lecteurs attendu

La revue est destinée à un large public comprenant : les professionnels du droit, les décideurs en entreprise, les étudiants et toute personne s'intéressant à l'OHADA.

4. Les règles rédactionnelles

Pour être éligible à la publication, tout écrit devra répondre aux normes suivantes :

- ✚ Texte numérique de une à trois pages maximum à savoir :
 - Deux pages maximum pour un commentaire de décision
 - Trois pages maximum pour un sujet doctrinal
- ✚ Mise en forme :
Times New Roman 12 pour tout le texte (à l'exception des notes de bas de page)

Titre de l'article : en minuscule, gras non encadré

2

Contact pour soumettre un article ou pour en savoir plus

Secrétariat Général de la RDAA
Arlette Boccovi
Courriel : arletteboccovi@yahoo.fr
Portable : 00 33 619252285



Corps du texte : Interligne simple
Italique pour les citations (article de loi, jurisprudence.....)
Ne pas abuser du caractère gras
Ne pas utiliser de couleur

Notes de bas de page : Times New Roman 10 ; visible en bas de page (et non à la fin de tout le texte)

✚ Identification du contributeur (Prénom, Nom, Titre)
Joindre un bref résumé de CV ou de profil (avec photo numérique si possible)
Joindre un bref résumé traduit en anglais. Dans l'impossibilité pour l'auteur de produire de texte en anglais, il devra en communiquer la version en français et marquer son accord en vue de sa traduction par l'IDEF.

5. L'auteur

5.1. Profil et Déclaration sur l'honneur

Peuvent soumettre des articles :

- ✚ Les doctorants en droit OHADA,
- ✚ Tout docteur en droit OHADA
- ✚ Les juristes confirmés praticiens ou universitaires s'intéressant à l'OHADA quelque soit sa nationalité

Les juristes anglophones africains (même hors OHADA) sont encouragés à proposer des articles.

Tout auteur en soumettant un article destiné à une éventuelle publication déclare que son œuvre est authentique et que toutes les informations qui y sont contenues ont fait l'objet de vérification scientifique par ses propres soins.

Tout auteur souhaitant remettre une contribution, doit en informer le secrétariat général de la revue et s'engager à remettre son texte dans le délai de deux mois.

Par cette communication, l'auteur accepte de céder à l'IDEF les droits d'exploitation sur le texte transmis.

Contact pour soumettre un article ou pour en savoir plus

Secrétariat Général de la RDAA
Arlette Boccovi
Courriel : arletteboccovi@yahoo.fr
Portable : 00 33 619252285

REVUE DU DROIT DES AFFAIRES EN AFRIQUE (RDAA)

Editée par



5.2 Rétribution

Dans le but d'encourager le travail de recherche, les contributions des auteurs seront rétribuées comme suit :

- + Commentaire d'une décision : 50 euros
- + Compte rendu de lecture : 50 euros
- + Etude doctrinale : 100 euros

6. La fréquence et adresse de publication

La RDAA sera publiée sur le site de l'IDEF, toute contribution acceptée étant mise en ligne.

7. L'organisation de la revue

Rédacteur en chef : Me Richard Mugny

Secrétaire générale : Mme Arlette Boccovi

Secrétaire administrative : Mme Michèle Andreu

Comité de rédaction : Mme Marie-Annick Darmaillac, Pr Barthélemy Mercadal ; Me Sylvain Mensah-Attoh Me Jean-Jacques Lecat ; Me Antoine Delabrière ; Association du Notariat Francophone (ANF) ; Me Raïssa Bambara.

8. Le financement de la revue

La RDAA est soutenue par les entreprises suivantes à qui l'IDEF adresse sa gratitude.

Les entreprises ci-après soutiennent d'ores et déjà la RDAA

- BOLLORE AFRICA LOGISTICS
- KING & WOOD MALLESONS (KWM)
- GROUPE ORABANK
- SIRE OHADA

Contact pour soumettre un article ou pour en savoir plus

Secrétariat Général de la RDAA

Arlette Boccovi

Courriel : arletteboccovi@yahoo.fr

Portable : 00 33 619252285

REVUE DU DROIT DES AFFAIRES EN AFRIQUE (RDAA)

Editée par



L'IDEF espère compter bientôt parmi ses financeurs d'autres entreprises françaises et africaines opérant en Afrique.

Arlette BOCCOVI
Secrétaire Générale de la RDAA

Date et Signature de l'auteur

Contact pour soumettre un article ou pour en savoir plus

Secrétariat Général de la RDAA
Arlette Boccovi
Courriel : arletteboccovi@yahoo.fr
Portable : 00 33 619252285